

LES PRATIQUES DE FERTILISATION EN PAYS DE LA LOIRE

Campagnes culturelles de 2017-2018 à 2022-2023

Dans le cadre du 6^e programme d'actions régional (PAR) nitrates, un dispositif de suivi des pratiques de fertilisation en Pays de la Loire a été instauré au moyen d'une télé-déclaration annuelle et obligatoire pour toute exploitation ayant son siège social en Pays de la Loire. L'objectif de ce dispositif est d'évaluer l'efficacité des mesures réglementaires du 6^e PAR pour réduire les fuites de nitrates dans les milieux naturels, en réalisant un suivi annuel de l'évolution des niveaux de pressions azotées sur le territoire ligérien.

Les données de suivi sont présentées sous format agrégé à l'échelle de la masse d'eau (l'unité hydrologique issue du découpage administratif des milieux aquatiques). L'agrégation spatiale des données garantit l'anonymat des déclarants¹.

Bilan de la sixième campagne de télé-déclaration

Les chiffres clés de la session de télé-déclaration de la campagne culturelle 2022-2023

- **73 % des exploitations** de la région ont réalisé leur télé-déclaration (correspondant à **84 % de la SAU régionale** avant contrôles de cohérence).
- Le nombre de déclarations transmises en 2024 est sensiblement le même que pour la campagne précédente.
- La part des déclarations transmises par les prestataires est sensiblement identique à celle de la campagne précédente (77 %).

Pour assurer la fiabilité des résultats statistiques, des contrôles de cohérence ont été appliqués aux données déclarées afin d'identifier les déclarations comportant des incohérences dans les données (erreurs de saisie, données manquantes, erreurs de calcul...). Les déclarations estimées incohérentes ont été écartées pour limiter les biais statistiques.

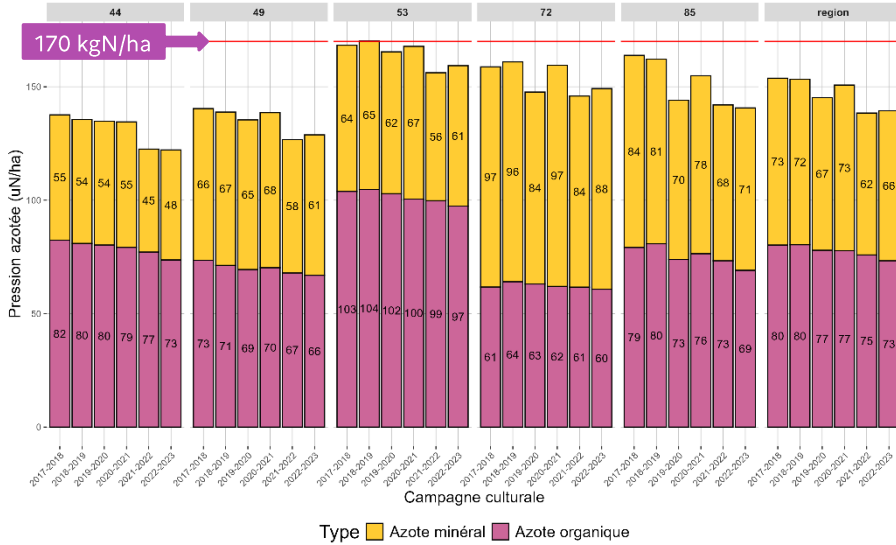
Campagne culturelle 2017-2018	Campagne culturelle 2018-2019	Campagne culturelle 2019-2020	Campagne culturelle 2020-2021	Campagne culturelle 2021-2022	Campagne culturelle 2022-2023
Sur 20 911 déclarations transmises	Sur 20 916 déclarations transmises	Sur 20 677 déclarations transmises	Sur 19 011 déclarations transmises	Sur 18 654 déclarations transmises	18 174 déclarations transmises
19 742 déclarations retenues après contrôle (74 % des exploitations de la région, 82 % de la SAU)	19 393 déclarations retenues après contrôle (68 % des exploitations de la région, 81 % de la SAU)	18 620 déclarations retenues après contrôle (67 % des exploitations de la région, 79 % de la SAU)	17 959 déclarations retenues après contrôle (69 % des exploitations de la région, 80 % de la SAU)	17 609 déclarations retenues après contrôle (69 % des exploitations de la région, 80 % de la SAU)	17 174 déclarations retenues après contrôle (69 % des exploitations de la région, 80 % de la SAU)

Sur les 6 campagnes analysées, alors que le pourcentage d'exploitations retenues après contrôle de cohérence évolue autour de 70% du total des déclarants concernés, la SAU exploitable oscille autour de 80% de la SAU concernée, ce qui permet de considérer que la représentativité est bonne à l'échelle de la région.

¹ Les données déclarées ne peuvent être diffusées que si elles apparaissent sous forme agrégée avec au moins trois autres données sans qu'aucune d'entre elles ne puisse représenter plus de 85 % de la totalité de la donnée agrégée

Evolution de la pression azotée sur le territoire ligérien

Pression azotée en unités d'azote par hectare selon la campagne culturale et le département



Pression azotée en Pays de la Loire

L'indicateur de pression azotée correspond à la quantité d'azote épandue sous forme organique (fumier, lisier, etc.) ou minérale par hectare de surface agricole utile (SAU).

Pour la campagne 2022-2023, la pression azotée totale est sensiblement la même que pour la campagne précédente (139 kgN/ha).

On note une augmentation de la pression minérale par rapport à la campagne précédente (+4 kgN/ha), sûrement liée à la diminution des prix de l'azote de synthèse.

La pression azotée organique poursuit sa diminution progressive (-2 kgN/ha).

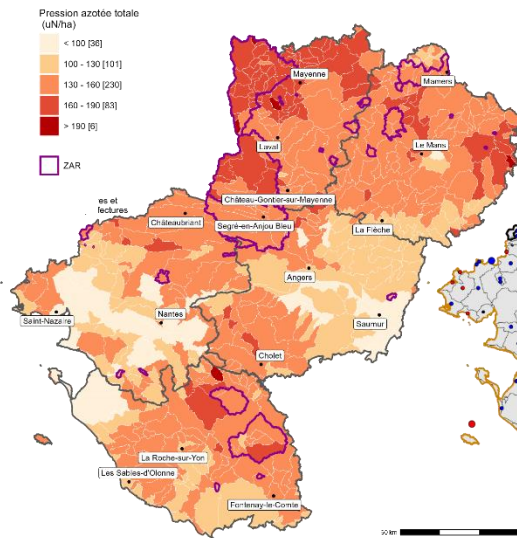
Pression azotée totale à l'échelle des masses d'eau

La pression azotée totale par masse d'eau correspond à la quantité d'azote organique et minéral épandue par hectare de SAU d'une masse d'eau.

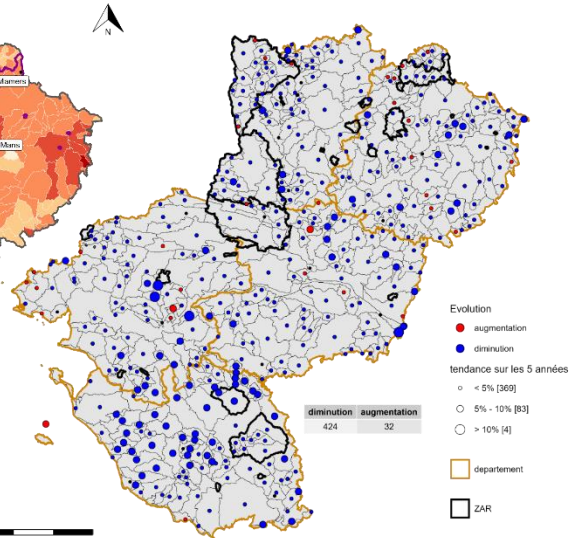
Elle est importante dans les zones d'élevages et plutôt faible dans les zones viticoles du 44 et du 49.

Sur les 6 campagnes analysées, la pression azotée totale révèle une tendance à la baisse dans 93% des masses d'eau.

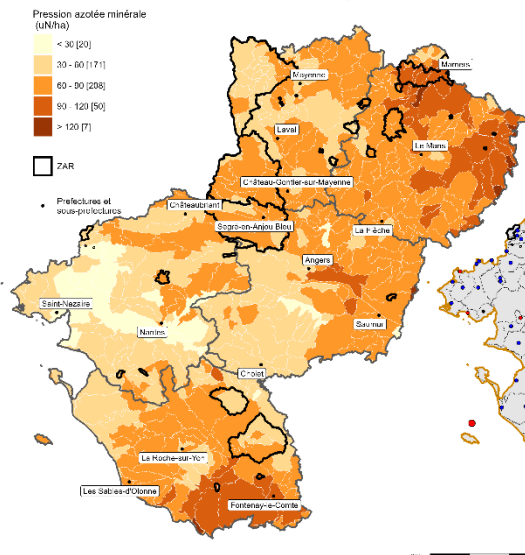
Quantité d'azote organique et minéral épandue par hectare de SAU pour la campagne 2022-2023



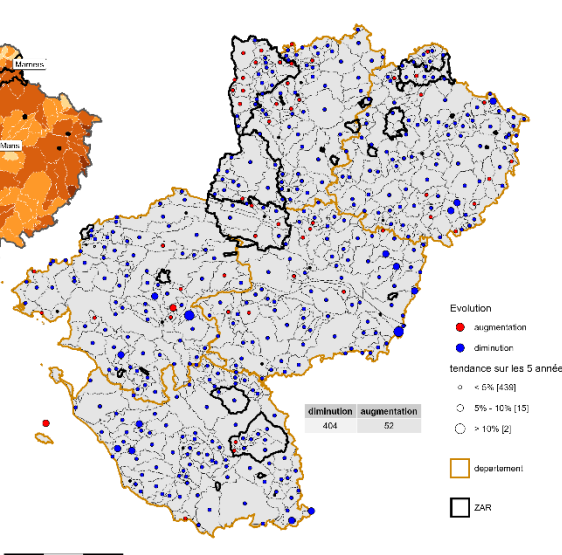
Evolution de la pression azotée totale depuis la campagne 2017-2018



Quantité d'azote minéral épandue par hectare de SAU pour la campagne 2022-2023



Evolution de la Pression azotée minérale depuis la campagne 2017-2018



Pression azotée minérale à l'échelle des masses d'eau

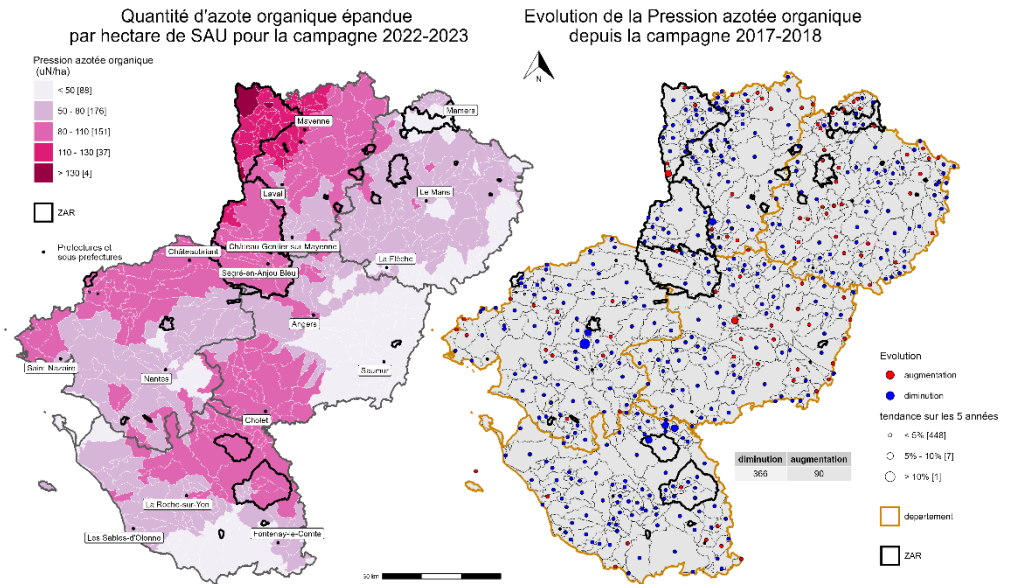
La pression azotée minérale varie selon les masses d'eau en lien avec l'activité dominante, elle atteint jusqu'à 120 kgN/ha sur les zones de grandes cultures et moins de 30 kgN/ha sur quelques masses d'eau avec de l'élevage bovin ou de la viticulture.

La pression minérale révèle une tendance à la baisse dans 89% des masses d'eau sur les 6 années.

Pression azotée organique à l'échelle des masses d'eau

La pression organique varie selon les masses d'eau, atteignant plus de 130 kgN/ha dans le nord-ouest de la Mayenne, territoire caractérisé par une forte concentration d'élevage bovin. Une pression organique inférieure à 50 kgN/ha est observée dans la grosse majorité des territoires dominés par les grandes cultures ou la viticulture.

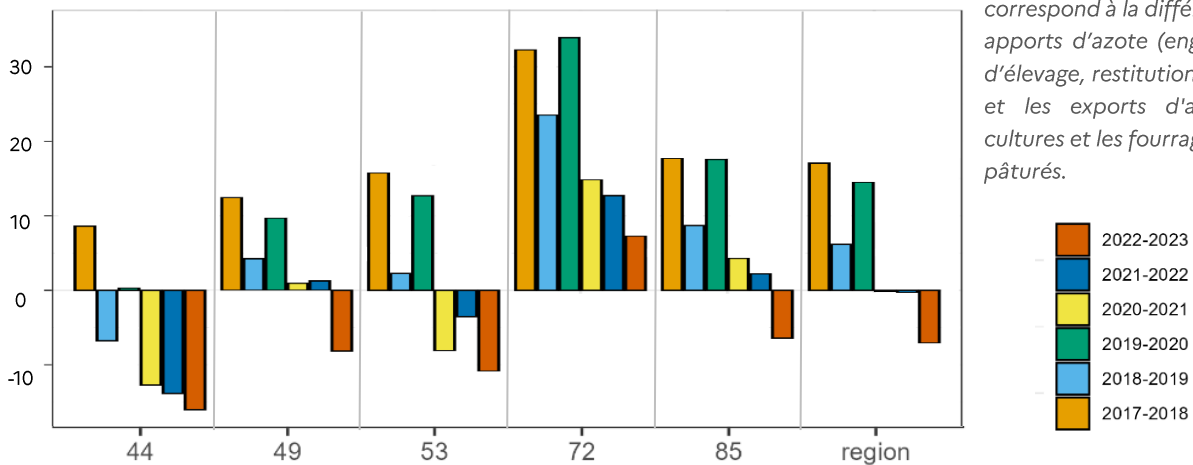
Sur les 6 campagnes, la tendance à la baisse se poursuit dans 80% des masses d'eau. Elle est cohérente avec l'érosion du cheptel, principalement bovin.



Balance Globale Azotée (BGA) en Pays de la Loire

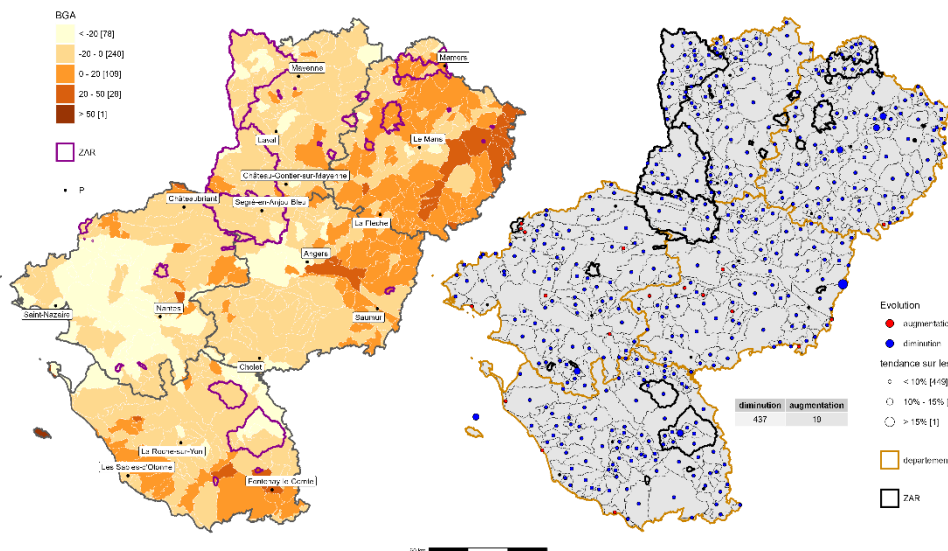
Pour la campagne 2022-2023, on observe une diminution de la BGA dans l'ensemble des départements ainsi qu'à l'échelle régionale. Cette baisse pourrait s'expliquer par des rendements moyens élevés, particulièrement pour les céréales, entraînant un export d'azote plus important par les cultures.

Evolution de la BGA par département



La balance globale azotée (BGA) correspond à la différence entre les apports d'azote (engrais, effluents d'élevage, restitutions au pâturage) et les exports d'azote par les cultures et les fourrages récoltés ou pâturés.

Balance Globale Azotée pour la campagne 2022-2023 Evolution de la BGA depuis la campagne 2017-2018



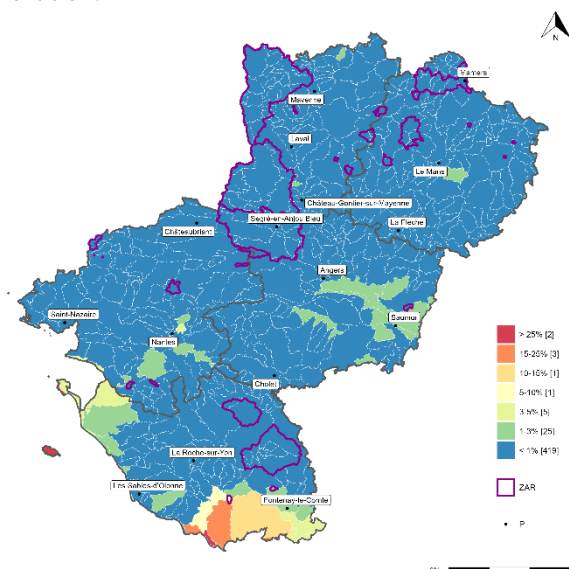
Balance globale azotée à l'échelle des masses d'eau

La BGA varie autour de 20 kgN/ha dans l'est et le sud de la région, zones dominées par les grandes cultures. A l'inverse, elle atteint jusqu'à -20 kgN/ha dans plusieurs territoires d'élevage bovin. Ces BGA négatives en zones de prairie sont probablement liées à l'azote fixé par les légumineuses.

Sur 6 années, la BGA révèle une tendance à la baisse dans 96% des masses d'eau.

Adaptations à l'obligation de couverture hivernale et reliquats mesurés

Le dispositif de télé-déclaration prévoit la transmission des données de surfaces bénéficiant d'une exemption à l'obligation de couverture hivernale des sols² ainsi que celles bénéficiant d'une destruction anticipée du couvert. Depuis 2018, une analyse post-récolte est obligatoire pour les bénéficiaires d'une adaptation à l'obligation de couverture hivernale, à l'exception de celle relative à une récolte tardive. Les résultats de ces analyses font l'objet d'une transmission annuelle via la télé-déclaration.



Surfaces déclarées en adaptation à la couverture hivernale à l'échelle des masses d'eau

Les surfaces déclarées en adaptation pour la campagne 2022-2023 sont supérieures à la campagne précédente (11 904 ha), 88% de ces adaptations concernent les sols avec un taux d'argile supérieur à 37 %. L'ensemble des surfaces déclarées en adaptation représente 0,6% de la SAU régionale.

La Vendée est le département sollicitant le plus d'adaptation à la couverture hivernale, principalement pour les sols argileux.

Durant la campagne culturale 2022-2023, on observe également une augmentation des adaptations pour les légumes primeurs en Vendée, et une forte baisse des surfaces en adaptation pour les récoltes après le 20 octobre dans l'ensemble de la région.

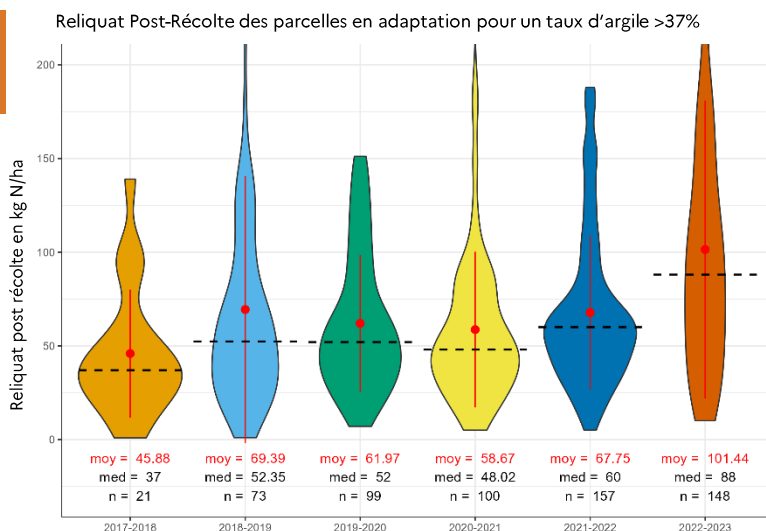
Reliquat post-récolte (RPR) des adaptations pour les taux d'argile supérieur à 37 %

Le Reliquat post-récolte correspond à la quantité d'azote minéral dans le sol après la récolte d'une culture.

Seuls les RPR réalisés pour les cas d'adaptations liés au taux d'argile sont en nombre suffisant pour être analysés.

Durant les 6 campagnes de télé-déclaration, on note une tendance à l'augmentation du nombre (n) de valeurs de RPR transmises par les exploitants agricoles.

La valeur moyenne des RPR varie de 45 à 100 kgN/ha. Durant la campagne 2022-2023 on observe des valeurs de RPR plus élevées et plus dispersées traduisant une plus grande variabilité des reliquats post récolte.



Valeur moyenne et médiane ainsi que nombre (n) de RPR déclaré par campagne culturale

² Afin d'éviter la fuite des nitrates d'origine agricole pendant les périodes pluvieuses, l'arrêté national prévoit l'obligation d'implanter une couverture hivernale avant l'implantation d'une culture de printemps. Toutefois, des adaptations à l'obligation d'implantation de couverture hivernale sont prévues par le Programme d'actions national (PAN) et le PAR nitrates.